



AUTORISATION PARENTALE

COURSE DE PIROGUES 2026 VILLE DE MAMOUZOU

La ville de Mamoudzou organise "LA COURSE DE PIROGUES 2026 - VILLE DE MAMOUZOU", le dimanche 4 octobre 2026.

Infos pratiques : >> 4 catégories au départ : catégorie jeunes, catégorie femmes, catégorie mixte et catégorie entreprises.

//>> Week-end du 3 octobre 2026 : Samedi 3 octobre 2026 entraînement proposé par la ville au Quai COLAS de 13h30 à 17h / Dimanche 4 octobre 2026, compétition : dès 8h : départ de la catégorie jeunes (de 14 à 17 ans) – 9h : départ de la catégorie femmes – 10h : départ de la catégorie mixte – 11h30 départ de la catégorie entreprises. //>> Inscription en ligne obligatoire et ouverte seulement aux personnes de plus de 18 ans pour les catégories femmes, mixtes et entreprises, pour la catégorie jeunes, il faut être âgée entre 14 et 17 ans. **L'inscription est gratuite pour la catégorie jeunes, 15 € pour les équipages de la catégorie femmes, 60 € pour les équipages de la catégorie mixtes, 120 € pour les équipages de la catégorie entreprises.** //>> Pour cette année 2026, les équipes représenteront un pays qualifié pour la Coupe du Monde de Football 2026 ✓ / Mais les joueurs ne sont pas obligés d'en être originaires ✓ La course se déroulera sous un format festif. La Ville par tirage au sort désignera le pays que représentera chaque équipe. Cette représentation est symbolique et ne repose sur aucun critère de nationalité, d'origine ou de résidence.

Les documents d'inscription n°1, n°2 adultes, n°3 adultes/jeunes et n°5 jeunes dûment complétés doivent être téléchargés depuis le site officiel de la Ville de Mdz, puis déposés à la Direction de l'Excellence Sportive et de la Vie Associative (Place Zakia Madi). DATE LIMITE d'inscription, Lundi 28 septembre 2026 avant midi.

Le dossier devra obligatoirement être remis en main propre à la Direction des Sports de la Ville avant la date limite, contre récépissé et cachet.

À défaut, il pourra être scanné et transmis avant la date limite par courrier électronique à l'adresse suivante : tostao@mamoudzou.yt

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la ville de Mamoudzou (Boulevard Halidi Sélémani BP 01 97600 MAMOUZOU) pour l'inscription de votre enfant à l'événement « La Course de Pirogues 2026-Ville de Mamoudzou ». La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Direction de l'Excellence Sportive et Vie Associative (DESVA). Les données sont conservées pour une durée de 3 mois.

Conformément aux dispositions prévues par le RGPD et la Loi Informatique et Libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ;

Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; cette demande peut être effectuée :

- En contactant directement la Déléguée à la protection des données de la ville de Mamoudzou à l'adresse suivante :

dpo@mamoudzou.yt ou par téléphone au 02 69 66 50 10.

- En vous rendant sur le site internet de la Ville de Mamoudzou dans l'onglet « gestion de vos droits ».

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Je soussigné(e).....

Demeurant

Numéro de téléphone

Agissant en qualité de : ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :/...../.....

A participer à COURSE DE PIROGUES 2026 qui se déroulera le 04 /10 / 2026 à la Baie de Mamoudzou, Quai COLAS.

Fait à : Le : / /

Signature du Responsable Légal

AUTORISATION PARENTALE DE CESSIION DE DROIT A L'IMAGE

COURSE DE PIROGUES 2026 VILLE DE MAMOUDZOU

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la ville de Mamoudzou (Boulevard Halidi Sélémani BP 01 97600 MAMOUDZOU) pour la cession des droits à l'image de votre enfant dans le cadre de l'événement « La Course de Pirogues 2026-Ville de Mamoudzou ». La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Direction de l'Excellence Sportive et Vie Associative (DESVA), la Direction de la communication, de l'attractivité et du courrier (DCAC), les partenaires de la presse locale écrite et audiovisuelle.

Les données sont conservées pour une durée illimitée.

Conformément aux dispositions prévues par le RGPD et la Loi Informatique et Libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ;

Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; cette demande peut être effectuée :

- En contactant directement la Déléguée à la protection des données de la ville de Mamoudzou à l'adresse suivante : dpo@mamoudzou.yt ou par téléphone au 02 69 66 50 10.

- En vous rendant sur le site internet de la Ville de Mamoudzou dans l'onglet « gestion de vos droits ».

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

NOUS, SOUSSIGNÉS

Monsieur / Madame

Nom et Prénom :

Né(e) le :

Demeurant :

N° de téléphone :

Adresse email :

Agissant en tant que représentants légaux de l'enfant :

AUTORISONS

Les agents ou les prestataires de la Ville de Mamoudzou, située Hôtel de Ville Boulevard Halidi Selemani BP 01 97600 MAMOUDZOU et représentée par Monsieur le Maire Ambdilwahedou SOUMAILA, dûment habilité à cet effet,

A L'OCCASION DE

Événement : Course de Pirogues 2026 Ville de Mamoudzou

Date : Dimanche 4 octobre 2026

Lieu : Mamoudzou, Baie de Mamoudzou, Quai COLAS

A

- Réaliser des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels notre enfant pourrait apparaître,
- Diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fils, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local) dans le cadre des projets de la Ville et sur tout support, par tous médias connus ou inconnus à ce jour, et par tout procédé, par télédiffusion (par voie hertzienne, terrestre, numérique ou analogique, câble, satellite, par les moyens de transmissions en ligne tels que les réseaux Internet, téléphonie mobile etc..), par vidéogrammes, en ligne ou hors ligne, et notamment papier, tissus, bois, plastique, informatique, numérique, électronique, magnétique, laser, optique et de manière générale tout support lisible par l'homme directement ou par l'intermédiaire d'une machine ou tous autres supports non encore connus à ce jour, pour toute la durée de l'exploitation.

Nous accordons cette autorisation à titre gracieux pour un territoire illimité et sans limitation de durée.

Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale et la cession des images à un tiers. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée (article 9 du Code civil).

Fait à

Le

Signature du ou des représentants légaux

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

> En complément de ce document, fournir la photocopie de pièce d'identité du responsable légal signataire de l'autorisation parentale / du bulletin d'inscription dûment remplie.

